

**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2017****Délibération n° 2017-60**

L'an deux mil dix-sept, le 1<sup>er</sup> du mois de juin à 20 heures 30, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle du conseil communautaire, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 24 mai 2017.

**Présent(s) :** Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Cyril ROMERO, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Louis de CAUMONT à Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Olivier LARAIZE, Madame Marie de NICOLAY représentée par sa suppléante Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Bernard SAUPIC

**Présent(s) sans voix délibérative :** Madame Anne RENAUD, Madame Marie-Laure FOURNIER, Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC.

**Assistait également à la réunion :** Monsieur Jean-Louis ETIEN

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes Pour	21
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N°: 5-2	Thème : Fonctionnement des assemblées

<b>Objet : lieu de la prochaine réunion du conseil</b>
--

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité pour les élus de connaître les installations du CAP Tronçais à Saint-Bonnet-Tronçais ;

**DECIDE :**

**Article  
unique :**

d'approuver l'organisation de la prochaine réunion du conseil communautaire, le jeudi 6 juillet, à 20 heures, dans les locaux loués au Cap Tronçais (ex CPIE), au lieu-dit Tronçais, 03360 ST BONNET TRONCAIS.

Fait et délibéré le 1<sup>er</sup> juin 2017.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.